


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4862, AVENUE LARIVIERE
(QUARTIER DE McWATTERS)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 13 septembre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Gaétan Villeneuve relativement à la propriété située au 4862 de l'avenue Larivière** (lot 5 027 923 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la largeur du lot 5 027 923 qui est de 32,20 mètres au lieu du minimum de 60 mètres exigé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la largeur du lot 5 027 923, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 5^e jour d'août 2021



Angèle Tousignant, greffière